

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR.PAYS TOLOSAN

Séance du 28 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Polyvalente à Rouffiac-Tolosan.

Votants :

CCHT : Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Daniel CADAMURO, Patrice LAGORCE

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Henri AMIGUES, Patrick CATALA, Laurent UZSES

C3G : Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Edmond VINTILLAS, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

CCVA : Gilles JOVIADO, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Denis DULONG à Roland CLEMENCON, Daniel CALAS à Didier CUJIVES, Hugo CAVAGNAC à Jacques OF, Jeanine GIBERT à Philippe PETIT, Jean-Michel JILIBERT à Robert SABATIER

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Contractualisation

Délibération n°: 18/90

Objet : Signature des contrats « Bourg Centre »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2016/AP-NOV/13 de l'Assemblée Plénière de la Région Occitanie du 28 novembre 2016 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente Régionale du 16 décembre 2016 adoptant les principes directeurs relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en faveur des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Vu la délibération n°18/85 du PETR Pays Tolosan en date du 26 juin 2018 approuvant la candidature du PETR Pays Tolosan au Contrat Territorial Occitanie.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée, le PETR Pays Tolosan est le relais local du contrat « Bourg-Centre », dispositif dument explicité dans la mesure 9 : Requalifier et valoriser les bourgs centres- objectif stratégique 8 : conforter les pôles de centralité. Il permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des Bourgs-Centres portant notamment sur l'aménagement des espaces publics, des équipements...

L'élaboration du contrat Bourg-Centre se fait en partenariat avec la Région Occitanie, le CAUE, le PETR Pays Tolosan et les Communautés de Communes. Sur le territoire du PETR Pays Tolosan, ce sont 26 communes qui ont été pré-fléchées sur le dispositif :

Liste des communes pré-identifiées au dispositif "Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée" dans le PETR PAYS TOLOSAN			
	Nom communes	EPCI au 1er janvier 2017	Population municipale 2015
	CASTELMAUROU	CC des Côteaux Bellevue	4 168
	LABASTIDE-SAINT-SERNIN	CC des Côteaux Bellevue	1 876
	MONTBERON	CC des Côteaux Bellevue	2 898
	PECHBONNIEU	CC des Côteaux Bellevue	4 416
	ROUFFIAC-TOLOSAN	CC des Côteaux Bellevue	2 013
	SAINT-GENIES-BELLEVUE	CC des Côteaux Bellevue	2 342
	SAINT-LOUP-CAMMAS	CC des Côteaux Bellevue	2 084
	GARIDECH	CC des Côteaux du Girou	1 741
	GRAGNAGUE	CC des Côteaux du Girou	1 746
	LAPEYROUSE-FOSSAT	CC des Côteaux du Girou	2 753
	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	CC des Côteaux du Girou	3 326
	VERFEIL	CC des Côteaux du Girou	3 502
	BOULOC	CC du Frontonnais	4 496
	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	CC du Frontonnais	6 145
	CEPET	CC du Frontonnais	1 629
	FRONTON	CC du Frontonnais	5 917
	SAINT-SAUVEUR	CC du Frontonnais	1 772
	CADOURS	CC Hauts Tolosans	1 085
	DAUX	CC Hauts Tolosans	2 283
	GRENADE	CC Hauts Tolosans	8 685
	LARRA	CC Hauts Tolosans	1 765
	MERVILLE	CC Hauts Tolosans	5 240
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CC Hauts Tolosans	1 599
	BESSIERES	CC Val Aigo	3 959
	BUZET-SUR-TARN	CC Val Aigo	2 655
	VILLEMUR-SUR-TARN	CC Val Aigo	5 873
TOTAL	26	5	85 968
PETR	73	5	117 887

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire. Le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre d'un Contrat Bourg-Centre au travers :

- Du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2018-2021, approuvé en Commission Permanente de la Région le 12 octobre 2018

- Du Contrat de Ruralité 2017-2021, signé avec l'Etat le 17 juillet 2017
- Du programme LEADER 2014-2020, signé le 10 février 2017

Plusieurs collectivités se sont engagées dans la procédure de contractualisation « Bourg-Centre » : Bouloc, Grenade sur Garonne, Fronton, Bessières et Villeneuve sur Tara, ou sont en phase de réflexion.

La commune de Bouloc est la première commune du P.E.T.R. Pays Tolosan à signer le Contrat Bourg-Centre.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- **Autoriser** le Président à signer tous les contrats à venir présentés par les communes du territoire,
- **Autoriser** le Président à signer tout acte et à procéder à toutes formalités liées à cet appel à projet.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 28 novembre 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2018
Au registre sont les signatures